ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

procédures

Question écrite n° 48673

Texte de la question

M. Yves Bur attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur l'augmentation depuis 1995 du montant des indemnités versées par l'État en conséquence de son refus de prêter le concours de la force publique pour les expulsions locatives. En effet, ce coût se chiffrait en 1997 à 64,37 millions d'euros contre 41,31 millions d'euros en 1992. C'est pourquoi, il lui demande de bien vouloir lui communiquer les chiffres pour chacune des années de 1998 à 2003.

Données clés

Auteur : M. Yves Bur
Circonscription : Bas-Rhin (4e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 48673
Rubrique : Justice
Ministère interrogé : justice
Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 19 octobre 2004, page 8073